

TURQUIE

**LES DÉFENSEURS
DE LA PAIX,
DU DÉSARMEMENT,
DE LA DÉTENTE
ET DU DÉVELOPPEMENT
AU BANC DES
ACCUSÉS...**

UN MANDAT D'ARRET EST LANCE CONTRE LES 44 DIRIGEANTS DU COMITE DE LA PAIX DE TURQUIE
DONT MAHMUT DIKERDEM, PRESIDENT DU COMITE ET AMBASSADEUR...

Le Comité de la Paix de Turquie a été fondé le 3 avril 1977 à l'issue d'une conférence nationale convoquée par le Barreau d'Istanbul.

Un appel qui a été lancé par cette conférence faisait savoir à l'opinion publique les principes fondamentaux suivants du Comité de la Paix :

Pour une Paix juste et durable dans le Monde;

- l'interdiction des armes nucléaires, arrêt de l'armement, dissolution des pactes militaires, dissolution des bases étrangères, retrait des armées étrangères,
- l'arrêt de la politique de concours à la force dans les relations internationales, trouver les solutions par négociations,
- la coexistence pacifique des pays ayant des systèmes politiques différents, ne pas se mêler dans les affaires intérieures d'un autre pays, respect de la souveraineté et de l'indépendance,
- le développement des relations commerciales et culturelles internationales dans le respect du principe de l'intérêt mutuel et de l'amitié,
- mettre fin au racisme, au colonialisme et au néo-colonialisme,
- l'utilisation des moyens réservés pour l'armement dans la lutte pour une meilleure éducation et contre les maladies et la misère,
- la défense des Droits de l'Homme, la possession et le contrôle par les peuples des ressources de leur pays, la libre réalisation des réformes socio-économiques dans les formes choisies par les peuples,
- l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies en matière de la Paix et de la Sécurité.

Le rapport présenté par le Secrétariat Général du Comité de la Paix au Congrès National réuni les 3-4-5 avril 1980 mettait l'accent sur les activités essentielles suivantes :

- l'approfondissement du processus de fin de la guerre froide, rendre la détente hors de toute mise en question de l'esprit des accords d'Helsinki,
- continuer la lutte pour un désarmement général et complet,
- contribuer aux efforts de renforcement des possibilités de développement dans la Paix et la Sécurité,
- la diffusion et l'approfondissement des principes de la lutte pour la démocratie dans toutes les couches de la population, le renforcement de la lutte contre le fascisme.

Le mandat d'arrêt lancé contre les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie est une décision considérant comme délit de telles activités et de tels principes.

Parmi ces dirigeants du Comité de la Paix, certains sont privés même des droits reconnus aux prisonniers de guerre par les accords de Genève. Certains ont été contraints de quitter le pays.

Il est certain que ces événements constituent un danger sérieux non seulement pour la Turquie mais aussi pour la région et pour la Paix dans le monde.

Les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie qui ont pu quitter le pays ont lancé un appel, le 8 mars dernier, appel qui se termine ainsi :

Nous appelons à unir leurs forces, tous les hommes et femmes qui ne veulent plus voir le feu et le sang sur leur terre, dans notre cause commune pour la vie et la paix et dans la lutte pour la libération de nos amis arrêtés.

Prouvons, une fois de plus, la force de la solidarité entre les peuples contre les ennemis de la paix et de la vie. Hissons la bannière de la solidarité. Votre voix sera forte. Car, c'est la voix des peuples qui demandent la paix. Car, nous défendons la paix et la vie.

Les dirigeants du Comité de la Paix de Turquie doivent être immédiatement libérés ; la main froide de la guerre enserrant leur liberté et la cause de la paix doit être brisée.

LES 44 MEMBRES DE LA DIRECTION DU COMITE DE LA PAIX DE TURQUIE
POUR QUI LE MANDAT D'ARRET A ETE LANCE.

Mahmut DIKERDEM, Président, ambassadeur
Enis COSKUN, Secrétaire Général, avocat
Tektas AGAOGLU, écrivain
Kemal ANADOL, député PRP (Parti Républicain du Peuple)
Orhan APAYDIN, bâtonnier d'Istanbul
Erdal ATABAK, président de l'Union des Medecins
Oya BAYDAR, sociologue-journaliste
Yavuz CIZMECI, ingénieur
Gultekin GAZIOGLU, président de l'Association des Instituteurs
Aykut GOKER, président de l'Union des Cadres-Ingénieurs-Techniciens
Reha ISVAN, épouse du Maire d'Istanbul, vice-présidente de la Direction départementale
de l'éducation nationale d'Istanbul
Mehmet KARACA, président de la fédération syndicale Maden-Is (Métallurgie)
Medet SERHAT, avocat
Nedim TARHAN, député PRP, président des coopératives paysannes Köy-Koop
Nefise AKCELIK, ingénieur
Sefik ASAN, directeur de lycée
Yasar ARIKAN, syndicaliste
Sait AYDOGMUS, syndicaliste
Hüseyin BAS, écrivain-journaliste
Cüneyt BASBUG, médecin
Ataol BEHRAMOGLU, poète, secrétaire général du syndicat des écrivains
Mehmet BULUT, syndicaliste
Metin DENIZMEN, président de la fédération syndicale Bank-Sen (Employés de banques et
bureaux)
Mustafa GAZALCI, député PRP
Zulal KILIC, secrétaire générale de l'IKD (Union des Femmes Progressistes)
Cemal KIRAL, syndicaliste
H. Fehmi MAVI, président de l'Union des Travailleurs de la Santé
Metin OZEK, professeur en médecine
Sedat OZKOL, ingénieur
Ismail Hakki OZTORUN, député PRP
Ali SIRMEN, journaliste
Gencer SAYLAN, maître-assistant
Ugur KOKTEN, ingénieur-écrivain
Ali TAYGUN, metteur en scène
Orhan TAYLAN, peintre
Haluk TOSUN, maître-assistant
Melih TUMER, doyen de la faculté des sciences politiques d'Istanbul
Aybars UYGAN, ingénieur
Tahsin USLUOGLU, fonctionnaire
Nurettin YILMAZ, député non-inscrit
Karabey KALKAN, ingénieur
Nadir AKGUL, économiste-écrivain
Niyazi DALYANCI, journaliste

- Lettre adressée par le Président du Comité de la Paix de TURQUIE au Tribunal Militaire de l'Etat de Siège d'Istanbul, après son arrestation.

Au Juge le plus proche du tribunal militaire
de l'Etat de Siège

Je suis arrêté sur une décision du tribunal militaire du 23 février 1982, avec les membres élus le 5 avril 1980 du Conseil National du Comité de la Paix, dont j'assume la présidence depuis le 20.04.1977, date de sa fondation. Il nous a été notifié que la décision d'arrestation prenait source de l'accusation d'avoir commis les délits cités dans les articles 141 et 142 du Code Pénal Turc. Nos avocats ont remis à votre Tribunal la demande de recours qui prouve que cette décision est contraire à nos lois. A ce sujet, en tant que premier responsable de l'Association pour la Paix, je voudrais exposer les buts et le contenu de l'association.

Le Comité de la Paix a été fondé dans le but de contribuer sur le plan national à la réalisation d'un ordre international de paix qui protège les intérêts vitaux de notre peuple et la sécurité de notre pays dans la ligne de l'Acte Final d'Helsinki qui a mis fin à la période de guerre froide, et qui a entamé le processus de détente dans les relations entre Etats et de coopération et sécurité mutuelles. Le Comité de la Paix est un organisme démocratique, qui a mené toutes ces activités devant les yeux de l'opinion publique. Comme dans les organisations pour la paix des autres pays du monde, ont soutenu ou participé aux activités du Comité de la Paix en Turquie, les personnes les plus attachées aux principes de la paix universelle, quoi qu'il en soit de leurs opinions politiques et de leurs croyances, et qui représentaient différentes couches de la société. Avec cette qualité, le Comité de la Paix a une structure qui ne permettrait aucune activité secrète ou illégale.

Je suis une personne qui a été au service de l'Etat pendant 40 ans, dont 20 consacrés à représenter notre Etat en qualité d'ambassadeur dans les pays étrangers. Ma responsabilité de représentant m'a donné le droit de porte-parole de l'Etat de la République de Turquie dans nos relations avec les gouvernements auprès desquels j'étais accrédité, comme la possibilité de posséder des informations et secrets relatifs à la sécurité de l'Etat, les plus secrets et importants. Tous les gouvernements de la République de Turquie ont reconnu que j'ai honorablement assumé mes responsabilités et droits. Elu à la présidence du Comité de la Paix en raison de mes qualités, avec une équipe dirigeante sélecte qui a prouvé sa valeur dans la vie intellectuelle, artistique, scientifique de notre pays, notre unique but a été d'accroître la participation de la Turquie aux efforts pour la réalisation des espoirs de paix de tous les hommes dans le monde entier.

Je refuse fermement les accusations de "fonder une organisation secrète et illégale" ou bien "d'activités subversives, séparatistes" concernant nos activités et j'exige la levée de la décision d'arrestation prise à mon égard, basée sur ces motifs en violation du droit, et ma libération.

Mahmut DIKERDEM
Ambassadeur
Président du Comité de la Paix
de Turquie
et Membre du Présidium
du Conseil Mondial de la Paix

Le recours contre ces arrestations motivées par ces accusations non-fondées et injustes a été refusé par le tribunal militaire, le 15 mars 1982.

Cette décision de refus a un caractère véritablement inquiétant pour la Paix et la détente.

En effet, les arguments suivants sont énumérés dans la décision du tribunal militaire :

- le fait d'avoir demandé le retrait des forces militaires étrangères de Chypre dans le communiqué final de la "Conférence Internationale pour la Paix, la Sécurité et la Coopération dans la Région Méditerranéenne" à laquelle participait le Comité de la Paix de Turquie
- Avoir demandé que soit mise une fin à l'occupation de l'île lors de la Conférence de Solidarité avec Chypre organisée par le Conseil Mondial de la Paix avant la création du Comité de la Paix Turquie
- Formation de l'opinion publique en s'opposant à l'OTAN, aux accords militaires avec les USA et aux bases étrangères en Turquie
- Avoir écrit qu'il est impossible de persister pour la guerre froide dans le rapport du barreau d'Istanbul présenté à la Conférence Nationale de la Paix
- Avoir lutté pour un monde sans guerre, sans exploitation et avoir souligné que la course aux armements contrecarre cette lutte
- Avoir célébré les anniversaires de la naissance de Nazim HIKMET
- Et que tout ceci constitue des actions qui entament l'autorité de l'Etat et du Gouvernement et qui troublent l'ordre public.

PHOTOCOPIE DE LA DECISION DU TRIBUNAL

T. C.

SİKİİYÖNETİM KOMUTANLIĞI
1 NOLU ASKERİ MAHKEMESİ
İSTANBUL

SAYI 1982/1719

15./....3/1982

DURUŞMASIZ İŞLERE AİT KARAR

Türk Milleti adına yargılama yapmaya yetkili Sıkıyönetim Komutanlığı nezdinde kurulu 1 Nolu Sıkıyönetim K. As. Mahkemesi

Başkan : Hak.Yzb. Muzaffer İNTEPE (1974-Yd.8)

İtiraz dilekçeleri savcılık mütalası ve dosyadaki tüm deliller incelendi.

GEREKÇİ DİĞERİLDİ :

Şahıklar hakkında ilk tutuklama isteminin 2 Numaralı SYNT Askeri mahkemesininin 6.1.1981 gün ve 1981/3151-1722 sayılı kararı ile kuvvetli temareler bulunmadığından red edildiği, delillerdeki meşguliyet nedeniyle tekrar yapılan tutuklama isteminin 2 Numaralı SYNT Askeri Mahkemesininin 20.10.1981 gün ve 1981/3451-1878 sayılı kararı ile daha önce vaki tutuklama istemi red edildiğinden, konudaki yeni bir delil ve kuvvetli belirtilen ifade edilmediğinden tutuklama talebi red edilmiş, savcılığın var

PAN

Istanbul: pacifistes en cellule

Plusieurs membres du Comité turc pour la paix ont été arrêtés.

Quarante membres du bureau directeur du comité turc pour la paix ont été arrêtés vendredi par le commandant de l'état de siège à Istanbul, agissant sur requête de la deuxième cour militaire de la ville.

Les interpellations, qui ont commencé vendredi peu après minuit, devaient poursuivre jusqu'à l'arrestation de la totalité du bureau directeur, soit 42 personnes sur 44. Deux dirigeants du comité sont en effet réfugiés à l'étranger et ont été privés il y a plusieurs mois de leur nationalité.

Me Orhan Apaydin, bâtonnier d'Istanbul et fondateur du comité, s'est présenté lui-même à la prison de Seliyye à Istanbul, après avoir envoyé des procurations au président de l'Union des barreaux de Turquie, Me Atila Savran, et aux bâtonniers des 67 provinces du pays, afin de préparer sa défense.

Le parti républicain du peuple de M. Bulent Ecevit, MM. Nedim Tarhan, Kemal Anadol et Mustafa Gazalci, l'écrivain Oguz Kokten, le peintre Othman Taylan, la femme de l'ancien maire d'Istanbul, M. Reha Isvan, le président de l'union des médecins, M. Erdal Atabek, deux professeurs, MM. Cetin Ozek et Gencay Saylan, et deux ingénieurs, MM. Yaybars Ungan et Aykut Koker, ont également été arrêtés.

Les mandats d'amener ont été délivrés sur demande du procureur militaire d'Istanbul, le colonel Suleyman Takkeci, chargé par ailleurs de mener l'accusation au procès de 52 dirigeants de la DISK contre lesquels il a demandé la peine de mort.

Le commandement de l'état de siège avait ouvert la voie à ces arrestations le 5 février, après le vote au conseil de

les observateurs, prive les 52 syndicalistes de la DISK de leur principal défenseur, M. Orhan Apaydin, déjà expulsé du prétoire dès l'ouverture de leur procès.

La menace qui pèse désormais sur les membres du barreau ne peut, estiment enfin les observateurs, que décourager les avocats susceptibles d'assurer la défense des accusés.

Turquie

UN MANDAT D'ARRÊT EST LANCÉ CONTRE QUARANTE-QUATRE INTELLECTUELS, DONT LE BÂTONNIER D'ISTANBUL

Ankara (A.F.P.). — La cour martiale d'Istanbul a ordonné le mercredi 24 février l'arrestation de quarante-quatre intellectuels, parmi lesquels M. Orhan Apaydin, bâtonnier d'Istanbul. Ces quarante-quatre personnes sont les membres du bureau du Comité turc pour la paix, organisation connue pour ses idées progressistes et pacifistes, qui avait, comme tous les autres mouvements organisés du pays, cessé ses activités depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980.

Parmi les membres du bureau du Comité pour la paix se trouvent, outre M. Apaydin, principal défenseur des cinquante-deux syndicalistes de la centrale syndicale Disk actuellement jugés à Istanbul, le président de l'Union des médecins, M. Erdal Atabek, un journaliste du quotidien *Cumhuriyet*, M. Ali Sirmen, les professeurs Metin Ozek et Mehli Tumer et Mme Reha Isvan, femme de l'ancien maire d'Istanbul, Ahmed Isvan, déjà emprisonné. Deux membres du bureau du Comité sont réfugiés à l'étranger.

46.721 procès politiques

C'est le chiffre officiel fourni par la junte

Les autorités militaires turques se feraient-elles une gloire de la répression qu'elles exercent depuis un an et demi en Turquie ? C'est ce que donnent à penser les communiqués successifs publiés ces derniers jours par les autorités de l'état de siège — toujours en vigueur en Turquie — qui ont annoncé l'ouverture de nouveaux procès politiques contre différents mouvements qui sont loin d'être tous « extrémistes » ou « terroristes ». Au total — c'est le bureau de coordination de la loi martiale dans la capitale turque qui l'annonce très officiellement — quarante-six mille sept cent vingt et une personnes sont actuellement jugées en Turquie par des tribunaux militaires.

Ces chiffres ne comprennent pas les personnes en instance de jugement ou en détention.

La répartition des personnes jugées, telle qu'elle est fournie par les autorités militaires, confirme s'il en était besoin qu'il s'agit dans tous les cas de procès politiques : 660 personnes sont accusées d'affiliation à des partis politiques (tous dissous depuis septembre 1980), 2.075 pour adhésion à des syndicats (il s'agit essentiellement de la DISK dont 52 dirigeants encourent la peine de mort à Istanbul) et 43.986 personnes pour appartenance à des organisations clandestines (le Parti communiste de Turquie, interdit depuis 1925, divers mouvements d'extrême gauche et d'extrême droite ainsi que les mouvements kurdes).

Ces données recourent à peu près exactement celles qui avaient pu être recueillies en Turquie par différentes missions internationales syndicales et de journalistes.

La presse donnée à Paris par la Ligue des droits de l'homme, du 12 septembre 1980 au 24 janvier 1982 170.958 personnes ont été arrêtées en Turquie, dont 81.634 dans la province kurde, parmi lesquelles 102 parlementaires, 79 écrivains et journalistes, 92 avocats et magistrats, 35 sous-préfets, 1.485 maires et employés municipaux, 6.191 enseignants et 6.758 fonctionnaires.

70 personnes sont mortes sous la torture dans les prisons, 374 au cours de ratissages dans les provinces kurdes, 308 dans les centres de police et de garde à vue.

Les autorités de l'état de siège ont reconnu avoir reçu 244 plaintes pour tortures et des poursuites ont été engagées pour 12 d'entre elles seulement.

3.359 condamnations à mort ont été requises par les procureurs militaires, 139 ont d'ores et déjà été prononcées.

Enfin, 68.380 personnes sont actuellement recherchées et 16 ont

TURQUIE

La défense de Disk démantelée

C'est à minuit que la police politique a fait irruption au domicile de M. Orhan Apaydin, le bâtonnier d'Istanbul qui a été amené à la prison de Selimye au même temps que plusieurs autres membres du « Comité turc pour la paix » arrêtés la même nuit. Ce Comité, créé il y a cinq ans, militait pour un démantèlement général dans le pays mais, depuis le coup d'état du 12 septembre 1980, ses activités, comme celles de toutes les associations syndicales ou partis politiques, étaient somnolentes.

Le bâtonnier d'Istanbul jeté en prison

Il était le principal défenseur
des 52 syndicalistes menacés de la peine de mort

Le bâtonnier d'Istanbul, principal défenseur des 52 dirigeants de la centrale syndicale DISK, a été arrêté jeudi, peu après midi, à Istanbul. Le procureur militaire a réclamé la peine de mort contre 52 dirigeants syndicalistes. Plusieurs membres du bureau direc-

teur du « Comité turc pour la paix », ont également été interpellés dans la nuit par des policiers en civil et incarcérés à la prison de Selimye.

Parmi les premières personnes arrêtées figurent le professeur Mehli Ozek et M. Mahmoud Dikerdem, ancien

diplomate, président du « Comité turc pour la paix ».

Le « Comité turc pour la paix », fondé il y a cinq ans, a cessé de militer pour le désarmement. Ses activités, comme celles de toutes les associations, avaient été interdites au lendemain du coup d'Etat du 12 septembre 1980.

TURQUIE

La France pour M^e Apaydin

Le gouvernement français a fait part de son « émotion » à l'ambassade de Turquie, à la suite de l'arrestation, la semaine dernière, de M^e Orhan Apaydin, bâtonnier d'Istanbul, président du collectif de défense des dirigeants de la confédération syndicale Disk et membre du « Comité pour la paix de Turquie », qui rassemble en son sein des intellectuels et des responsables turcs de divers horizons.

Dans un communiqué, publié lundi à Paris, le « Comité pour la paix », dont plusieurs membres sont réfugiés en France, dénonce les « mauvaises conditions de détention » dans lesquelles ont été placés M^e Apaydin et ses amis. « Tous ces hommes, affirme le Comité, n'ont commis qu'un seul délit : vouloir une vie en paix pour les peuples de Turquie et du monde. [...] L'administration Reagan qui impose la politique de tension et de guerre dans le monde et qui veut utiliser les territoires de la Turquie dans ce but, et les milieux qui sont prêts à la servir veulent et voudront profiter du contexte créé par ces arrestations. Mais nul n'aura la force d'atteler la Turquie au char de guerre du Pentagone. Les dirigeants du Comité de la paix de Turquie doivent être immédiatement libérés. »

Turquie : 44 intellectuels arrêtés à Istanbul

Parmi eux le bâtonnier du barreau, chef de file
des défenseurs de la centrale syndicale DISK

Le procureur militaire d'Istanbul, qui vient de requérir la peine de mort contre cinquante-deux dirigeants syndicaux de la centrale Disk, a ordonné l'arrestation de quarante-quatre intellectuels du Comité turc pour la paix. Parmi eux, le bâtonnier du barreau d'Istanbul Orhan Apaydin, chef de file des défenseurs du Disk, l'ambassadeur Mahmoud Dikerdem, trois députés du PRP (social-démocrate), et trois journalistes dont M. Ali Sirmen, editorialiste du *Cumhuriyet*.

Turquie

Les nouvelles arrestations jettent la consternation
dans les milieux progressistes

De notre correspondant

Ankara. -- Venant après les mesures de libéralisation relatives observées depuis quelque temps, l'arrestation-suspense de *Monde* du 27 février, dans la nuit du 25 au 26 février, de trente-quatre dirigeants de l'Association pour la paix, organisation connue pour ses idées progressistes et pacifistes, et dont les activités sont suspendues depuis septembre 1980, a jeté la consternation dans les milieux progressistes.

Le communiqué, publié il y a quelques semaines, qui maintenait l'interdiction imposée aux anciens dirigeants nationaux des partis, avait autorisé tous les autres membres de ces formations à exprimer leurs vœux sur les projets constitutionnels en préparation. Dans la presse et au sein de l'Assemblée consultative, on commençait à réfléchir sérieusement sur l'abolition de la peine de mort. De même, le Comité national de sécurité s'appretait à entamer une proposition de loi tendant à réduire de trois ans à six mois la durée des peines non susceptibles d'appel.

Les autorités militaires n'avi-

taient en outre la presse dans diverses prisons militaires, pour lui faire connaître que plusieurs détenus dont les noms figuraient sur l'arrestation étaient, par ailleurs, membres de l'Association internationale de juristes, membres de la suite de leur interrogatoire, étaient bel et bien vivants. Enfin M. Hıncal Soyvalı, journaliste progressiste qui était détenu depuis l'automne 1980, ainsi que deux autres, élus du parti républicain du peuple, MM. Günay et Ates, accusés d'avoir eu des rapports avec les milieux terroristes, étaient libérés voici quelques jours seulement.

Pourquoi alors ces nouvelles mesures d'arrestation ? Vendredi, le bâtonnier d'Istanbul, M^e Orhan Apaydin, principal défenseur des cinquante-deux syndicalistes de la DISK, a affirmé, dans une déclaration remise à la presse, avant de se rendre aux autorités militaires d'Istanbul, qu'il avait fait il y a une manifestation *Unitee sur les conditions non fondées*, dans le but de empêcher qu'il soit en mesure d'assurer la défense des syndicalistes. »

ARTUN UNSAL

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR

ENIS COSKUN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMITÉ DE LA PAIX DE TURQUIE.